**Intervention du Bénin pour l’EPU d’Haïti (40ème session)**

**Lundi 31 janvier 2022** (14h 30 – 18h)

Merci, Monsieur le Président.

La délégation du Bénin adresse ses salutations fraternelles à la délégation haïtienne et la félicite des progrès accomplis dans le domaine des droits de l’homme depuis la dernière évaluation d’Haïti au titre de l’EPU en 2016.

La délégation du Bénin salue notamment la ratification par Haïti de la Convention relative aux droits de l’enfant et de ses protocoles facultatifs, ainsi que l’adoption d’un plan décennal de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2017-2027.

Dans le but de consolider ces acquis, le Bénin recommande à Haïti de :

1. ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
2. ratifier la Convention contre la torture et son Protocole facultatif ;
3. ratifier les deux Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, notamment celui visant à abolir la peine de mort ;
4. poursuivre, enfin, les efforts pour restaurer la sécurité et l’autorité de l’Etat sur toute l’étendue du territoire haïtien.

Pour conclure, la délégation du Bénin souhaite à la délégation haïtienne un examen couronné de succès.

Je vous remercie.